

BROCANTE du 13 Octobre 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION EXTÉRIEURS

Maison des Loisirs et de la Culture
2, square Alfred de Vigny 95370 Montigny-Lès-Cormeilles
☎ : 01.75.40.91.01 / inscriptionsmlc95@gmail.com

N° de reçu :
 Chèque :
 Espèce :

Je soussigné M.....
Adresse : Postal :
Ville : Téléphone :
Email :

- COPIE PIECE D'IDENTITE
- COPIE PERMIS DE CONDUIRE
- COPIE JUSTIFICATIF DE DOMICILE

IMMATRICULATION DU VÉHICULE PRÉSENT LE JOUR DE LA BROCANTE
.....

Réserve un emplacement et en accepte les conditions mentionnées ci-dessous:

Un stand de..... Mètres. à 11,50 euros le mètre, minimum 2 m linéaires sur 3 m de profondeur.

Ci-joint :
- Chèque bancaire de : € à l'ordre de la M.L.C.
- En espèces : €
- Caution : 30 € en espèces.*

BROCANTE RÉSERVÉE POUR LES OCCASIONNELS (non professionnels):

J'atteste sur l'honneur être un vendeur occasionnel et ne pas procéder à des opérations d'achat et de revente considérées comme commerciales (Art. 1er et 632 du code du commerce).

Les participants sont invités à s'installer entre 6H à 9H. La MLC se réserve le droit de reprendre les emplacements non occupés à partir de 9h. Aucun véhicule n'est autorisé sur le parvis avant l'ouverture des barrières à 18h00 sauf autorisation annoncée par la M.L.C.

Les stands de nourriture ne sont pas admis sur la brocante sauf pour les personnes ayant obtenus l'autorisation expresse de la M.L.C. (Feuille d'autorisation à laisser visible sur le stand) La M.L.C se réserve le droit d'expulser immédiatement les contrevenants sans contrepartie. (Comportement inadapté, vente de nourriture, vente de produits neufs...)

La M.L.C se réserve le droit d'interrompre la brocante en raison de la météo ou pour des raisons de sécurité sans qu'aucun remboursement ne soit prévu.

Aucun remboursement ne pourra être effectué en cas de désistement, pour quelques motifs que ce soit.

*Je m'engage à respecter scrupuleusement les limites de mon emplacement et à le libérer de tout objet à mon départ. Le participant qui ne rendra pas sa place libre de tout objet ne récupérera pas sa caution de 30€ en espèces. (Vérification dès votre départ à signaler à un agent de la sécurité « gilet jaune » de la MLC la caution est à récupérer à partir du mercredi 16 octobre 2019 au secrétariat de la MLC) jusqu'au 15 novembre 2019

Fait à.....le..... Signature.....